
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 10 décembre 2018

Résolution: CA18 22 0353

Motion soulignant le cinquantième anniversaire de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles

Attendu que la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles est un organisme communautaire et citoyen en santé qui a vu le jour en 1968, dont la mission est d'organiser des services préventifs et curatifs et de regrouper les citoyens et citoyennes autour des questions de santé afin d'améliorer les conditions de santé à court et à long terme;

Attendu que la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles offre depuis 50 ans l'ensemble des services et des soins découlant de son mandat de CLSC en répondant aux mêmes exigences de qualité que les établissements du réseau public de santé et services sociaux;

Attendu que la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles s'assure avec ses partenaires publics et communautaires de mettre en place des interventions et des services de qualité continuellement adaptés aux besoins de la population du quartier;

Attendu que la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles contribue, par son approche communautaire et ses actions individuelles et collectives sur les déterminants sociaux de la santé, à réduire les iniquités de santé sur le territoire de Pointe-Saint-Charles;

Attendu que la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles s'implique sur les grands enjeux urbains dans une perspective de développement durable;

Attendu que la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles soutient depuis plus de 40 ans, les instances de concertation locales;

Attendu que la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles contribue, par son propre fonctionnement démocratique et à travers des initiatives inspirantes comme l'Opération populaire d'aménagement, à créer des espaces de démocratie, de délibération et de décision, en soutenant la parole citoyenne et l'action collective;

Attendu que la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles travaille d'abord pour et avec la population du quartier Pointe-Saint-Charles, mais souvent aussi en solidarité avec la population du Sud-Ouest, de Montréal, du Québec et d'ailleurs;

Attendu que la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles est un allié incontournable de l'arrondissement du Sud-Ouest et de la Ville de Montréal dans leurs efforts d'amélioration de l'environnement et de la qualité de vie des citoyens.

Il est proposé par Alain Vaillancourt, Sophie Thiébaud, Craig Sauvé et Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt, Sophie Thiébaud, Craig Sauvé et Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest reconnaisse l'important apport de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles à la collectivité;

Que l'arrondissement du Sud-Ouest convie la population à participer aux activités soulignant le 50^e anniversaire de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ